

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
45 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
61 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er} étage.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUBE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 31 janvier 1848.

QUESTION DES THÉÂTRES.

(2^e Article.)

Dans un premier article, nous avons suivi notre administration municipale dans ses incertitudes, dans ses contradictions, et nous sommes arrivés avec elle à une situation sans issue, à une conséquence qui est la ruine complète de nos théâtres et la condamnation du système général imposé à notre cité.

La suppression du Grand-Théâtre pendant les mois d'été ne permet pas sa constitution pendant le reste de l'année, et équivaut à une fermeture complète. Cependant c'est la mesure devant laquelle l'administration ne recule pas; elle conduit ainsi à sa perte un directeur; elle rend plus difficile dans l'avenir la solution d'une question qu'elle sait devoir se représenter chaque année devant elle; elle ajoute à l'irritation du public, prépare de nouveaux désordres, et, en présence de cette perspective, se tient pour satisfaite. Cette satisfaction est forcée, nous le savons. Nous avons prouvé que l'ancien système est impraticable dans l'état de nos finances, que M. le maire refuse la subvention, non pas sous le prétexte hypocrite de son injustice, mais par la raison plus positive de la pénurie de nos ressources. Comment M. le maire paierait-il une subvention aux théâtres, lui qui refuse une allocation de quatre ou cinq mille francs pour l'établissement d'une école dans un des quartiers les plus pauvres et les plus peuplés de notre ville? Comment se montrerait-il généreux avec un directeur, lorsqu'il ne peut que former des vœux pour la création d'un gymnase public, où viendraient réparer leurs forces les enfants pauvres, qui puisent dans notre cité insalubre les éléments de maladies qui se transmettent, à travers la misère, de génération en génération. Hélas! M. le maire ne peut rien; frappez à sa porte, il ne répond pas; tendez la main, sa bourse est vide. Cependant, chaque année, la ville verse dans sa caisse l'impôt tout gras et tout rond de quatre millions.

Qu'y faire? Nous sommes venus trop tard; nous avons attendu à la porte avec les pauvres pour ne pas attendre dans l'antichambre avec les valets, et tout était distribué lorsque notre tour est venu. Nous ne faisons pas un tort à M. le maire de ne distribuer que ce qu'il possède; mais ne sommes-nous pas en droit de lui demander un compte sévère d'une mauvaise distribution des deniers publics? Parce que vous ne faites rien pour les intérêts les plus urgents, voulez-vous faire croire à l'habileté de votre administration, lorsque vous méconnaissiez des intérêts qui, quoique moins directs, doivent cependant être soutenus dans les limites de leur importance?

On ne veut pas avouer la cause réelle de l'abandon de nos théâtres, et, pour couvrir sa responsabilité, on se réfugie derrière un principe qui paraît étrange dans la bouche de ceux qui le prononcent. La subvention, dit M. le maire, est injuste, en ce sens qu'elle fait payer à tous le plaisir dont ne jouissent que quelques uns. Nous devons paraître bien coupables, et M. le maire, qui tout-à-l'heure refusait d'un ton si patelin la somme si humble, si modique, qu'on lui demandait pour l'établissement d'une école primaire et d'un gymnase public, doit paraître bien soucieux des intérêts qu'il a pu méconnaître un moment, mais qu'il protège aujourd'hui si puissamment.

Les intérêts de tous! Et c'est M. le maire qui en parle! et c'est nous qui défendons les intérêts privés! Qu'on nous prouve que dans ces paroles il n'y a rien de faux, rien de menteur, et

nous faisons amende honorable, en demandant toutefois comment il se fait que M. le maire s'aperçoive seulement aujourd'hui de l'injustice de la subvention qu'il a laissé appliquer si long-temps, et comment il se fait qu'il s'en aperçoive juste au moment où il ne peut plus la payer. Non, le principe de la subvention, dans de certaines mesures, avec certaines conditions que nous ferons connaître, n'est une pas injuste. M. le maire le sait; il nous l'avouerait bien, mais il ne peut pas l'avouer au public. Il faut parler l'intérêt général contre l'intérêt de quelques uns; il se couvre d'une apparence d'impartialité, et cache sous l'austérité de la forme le mensonge de son administration. C'est ainsi que les hommes qui dans tous leurs actes publics se font les partisans des privilèges de toute nature sont obligés, dans les circonstances difficiles, de rendre hommage, même en mentant, au droit de chacun.

Il nous reste à prouver que, pour soutenir nos théâtres, une subvention peut être allouée à un directeur, sans que l'administration sacrifie les intérêts du plus grand nombre aux plaisirs de quelques uns.

Nous devons ici et avant tout faire une réserve. Nous raisonnons dans l'état actuel de la question; mais quand on nous aura prouvé que, par des réformes qui sont nécessaires et qui doivent fatalement arriver, un théâtre peut se soutenir d'une manière honorable sans autre secours que celui qu'il puisera dans sa propre organisation, nous serons les premiers à demander qu'on dégrève la ville de la charge d'une subvention, qui ne serait plus en effet qu'une injustice et qu'un privilège directorial.

Mais ces réformes, nous les attendons, et, jusqu'au moment de leur application, nous sommes bien obligés de raisonner avec les seuls éléments que nous avons sous la main. Aujourd'hui la subvention est la condition de vie pour un théâtre, et nous la demandons par des raisons économiques et par des raisons artistiques et morales. Une ville ne fait pas une dépense parce qu'elle protégera par quelques secours d'argent une entreprise qui sera une cause de prospérité publique; or, les théâtres sont pour les villes des causes de dépenses qui y entrelient l'industrie et le commerce; les théâtres, en attirant et retenant les étrangers dans une ville, augmentent les ressources de l'octroi; ils entretiennent un personnel nombreux et sont les seuls moyens d'existence d'un grand nombre de familles. Une question très importante pour la ville de Lyon est la suivante : La population a une tendance marquée à se porter dans les villes suburbaines; les Brotteaux, en été surtout, sollicitent les populations par des agréments divers; des établissements publics s'y fondent tous les jours. Comment Lyon ne s'opposerait-il pas à cette sorte d'émigration? Et comment s'y opposer, si ce n'est par l'entretien dans ses murs des spectacles qui attirent la foule de l'autre côté du fleuve? Une autre considération importante découle de l'établissement futur des chemins de fer. Lorsque les communications seront si rapides que les voyageurs ne feront plus que passer, n'est-il pas d'une administration prévoyante de les retenir par ses monuments, ses musées, et surtout par ses théâtres? Et tous ces avantages seraient-ils trop chèrement payés par une subvention la plus large possible?

La subvention ne profite donc pas seulement à quelques uns, ses bénéfices passent dans l'industrie et le commerce, entretiennent le travail du pauvre, qui n'a plus le droit de se plaindre. Mais nous devons considérer les théâtres à un point de vue

plus élevé. Ils ne seraient pas une source d'intérêt matériel, qu'on devait encore les entretenir dans l'intérêt moral d'une population. Tels qu'ils sont, ils ne produisent qu'un faible bien; mais ils pourraient, avec une autre organisation, servir d'instrument aux idées les plus fécondes de progrès et de civilisation. La France est aussi grande par ses écrivains que par ses savants et ses guerriers, et c'est le théâtre qui a produit nos plus grandes illustrations littéraires. On ne vit pas seulement dans notre pays par l'intérêt matériel, on vit surtout par le sentiment de la gloire et de l'honneur. Ces sentiments, qui nous ennoblissent dans l'esprit des autres peuples, qui exercent sur eux leur influence morale, nous devons les maintenir à toute leur hauteur; nous en sommes tous responsables parce que tous nous en profitons. Qu'une grande ville entretienne un théâtre pour perpétuer les comédies de Molière et de Beaumarchais, comme ils perpétuent eux, notre gloire en nous servant de modèles, ce n'est pas trop, et si nous pouvions faire plus, ce ne serait pas assez; et puis, le théâtre peut être, doit être une école, un enseignement.

La pensée passe de l'esprit dans le livre, où elle se cache pour le plus grand nombre; elle arrive au théâtre, où elle est accessible à tous, et voilà pourquoi nous voulons que la foule vienne s'y recueillir. La subvention qui servira à cette œuvre de progrès, si c'est une dette, sera une dette nationale, et, dans ce cas, la bourse du plus pauvre est celle qui s'ouvre la première, parce qu'après le travail qui l'épuise, qui le tue, il veut la nourriture de l'esprit qui lui rend son énergie et le fait revivre.

Mais, dites-vous, les théâtres sont fermés au plus grand nombre; le pauvre attend à la porte, il ne peut pas payer. — Et si nous vous donnons la subvention, entendons-nous bien, ce n'est point pour établir des privilèges. Que le prix des places s'abaisse, voilà notre condition, et s'il se pouvait, — la chose viendra un jour, — que les théâtres soient gratuits, qu'on vienne là comme à une école publique. Cela sera un jour, avons-nous dit; mais ce jour le peuple aura été reconnu enfant légitime, il sera citoyen, il aura du pain dans l'atelier, de l'instruction dans l'école. Alors les acteurs seront des artistes vraiment inspirés, et le peuple applaudira à des œuvres dignes de la France.

Ne parlez donc pas du théâtre tel que vous l'avez fait; c'est un instrument dont vous avez voulu vous servir pour le mal que vous entretenez. Mais, quoiqu'entre vos mains, vous ne pouvez en faire votre esclave, et voilà pourquoi vous voulez le détruire. Nous qui avons confiance dans les principes des bonnes institutions, de celles même que vous avez voulu corrompre, nous le soutiendrons de toutes nos forces, et, malgré vous, Tartuffe sur la scène viendra toujours vous dévoiler.

Nouvelles de Naples.

Nous avons donné hier l'analyse des cinq édits qu'a publiés le roi de Naples forcé dans ses retranchements et effrayé. Concessions tardives! calculs déjoués par les événements! La séparation opérée entre Naples et la Sicile paraît n'avoir été dictée que par une pensée de tromperie; elle n'aurait eu d'autre but que de séparer des intérêts trop intelligents pour se désunir, que de flatter une vanité impuissante. Quand les deux états d'au-delà et d'en-deçà du Faro n'aspirent qu'à l'unité gouvernementale dans la liberté, Ferdinand feint de répondre à leurs vœux en les séparant dans le despotisme; il a l'air d'ac-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 51 JANVIER 1848.

LES MÉPRISES.

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

(Suite. — Voir le Censeur des 23, 24, 28 et 29 janvier.)

SONGE ET RÉALITÉ.

— Quel singulier hasard! se dit le baron en se renversant mollement dans un sofa de la chambre n° 14 de l'hôtel du Soleil; quel singulier hasard!... Patras était le but de mon voyage, le consul Andreas Condoguri l'homme qui devait m'indiquer ma route; eh bien! non... je ne suis pas allé plus loin que le village de Zehlendorf. C'est le maître de poste qui m'a fait conduire ici, et le professeur lui-même s'est trouvé, sans le savoir, le levier qui a mis en mouvement ces forces inconnues.

Ici le chasseur du baron entra.

— Aucun étranger, dit-il, ne s'est encore présenté à l'hôtel.

Cela consterna le baron, dont l'âme se dilatait à l'espérance de voir finir, ou plutôt commencer son aventure. La seule pensée qui le consolait était celle-ci : la journée ne finissait qu'à minuit, et même des gens rigoureux n'auraient daté du 23 juillet qu'après le dernier coup sonné.

Il s'efforça d'être calme, et attendit dans sa chambre l'issue des événements. Tout en ne voulant penser à rien, il ne put s'empêcher de rêver à l'image charmante qui remplissait son cœur. Sur les dix heures, un garçon se présenta et servit un souper fin. Le baron, jugeant à propos, vu sa disposition morale, de prendre quelque boisson éthyérée, demanda du champagne. Comme il achevait le dernier morceau d'une volaille rôtie, il s'écria sentimentalement :

— Que sont nos besoins matériels, quand l'esprit pressent le divin?... Puis il s'assit à la turque, les jambes croisées sur le sofa, prit sa guitare, et entonna une romance grecque, dont il s'était donné beaucoup de peine à apprendre la prononciation, et sur laquelle il avait composé une mélodie; le tout produisait aux oreilles un effet étrange, et pouvait passer pour un morceau caractéristique. Le baron s'était animé à la première bouteille. Le champagne vidé, il s'en fit apporter une seconde. Peu à peu, il lui sembla que les accords qu'il tirait de son instrument se détachaient, s'élevaient, pla-

naient librement dans les airs, en redoublant de force et de sonorité. Une voix chantait sur un mode inconnu. Il colla son oreille contre la porte, la porte s'ouvrit tout-à-coup; une femme au port noble et majestueux parut, enveloppée d'un long voile.

— C'est elle! c'est elle! s'écria le baron hors de lui, en se jetant à genoux devant l'inconnue et lui présentant le portefeuille bleu.

Elle releva son voile. Théodore, transporté de ravissement, eut peine à supporter l'éclat de cette beauté surhumaine. La belle jeune fille prit le portefeuille et l'examina avec attention, puis se pencha vers Théodore toujours agenouillé et comme en adoration devant elle, le releva et lui dit d'une voix douce :

— C'est toi, c'est toi, mon Théodore; je t'ai trouvé.

— C'est lui, c'est lui, il signor Theodoro, que tu as trouvé, répéta une voix cavernieuse.

Et le baron aperçut alors derrière la jeune fille un petit être singulier, couvert d'un manteau rouge et portant sur la tête une couronne brillante d'or.

Les paroles de ce petit être frappèrent l'oreille de Théodore comme des balles de plomb; il recula avec épouvante.

— Ne crains rien, dit la jeune fille, ne crains rien, noble seigneur. Ce petit est mon oncle, le roi de Candie; il n'a jamais fait de mal à personne. N'entends-tu pas, ô mon ami, chanter le merle de roche? Rassure-toi donc, il ne peut rien arriver de fâcheux.

Le baron laissa échapper quelques mots de sa poitrine oppressée.

— Mes songes, mes doux pressentiments ne m'ont donc pas trompé? O la plus révérente, la plus noble des femmes, puisque tu consens à m'appartenir, révèle-moi donc à cette heure le secret de ta destinée et de mon propre sort.

— A celui seul qui aura traversé les épreuves de la consécration sera découvert ce secret; un serment solennel seul donne la consécration : jure que tu m'aimes!

Le baron se jeta de nouveau à genoux et jura :

— Je jure par la lune sacrée qui laisse tomber ses rayons vers les champs de Paphos...

Mais la jeune fille l'interrompit.

— Ne jure point, dit-elle en se servant des expressions de Juliette, ne jure point par la lune, l'inconstante au disque changeant, afin que ton amour ne change pas comme elle; pense, ô mon doux Roméo, au lieu célèbre où la voix redoutable de l'oracle se fait entendre depuis des siècles, où le destin de l'homme apparaît sans voiles. Le conseil supérieur du consistoire ne

veut pas nous défendre l'entrée du temple. Une autre cérémonie te mettra en état de te sauver avec moi et de te débarrasser du roi de Candie. Ne crains pas de lui répondre verbalement, s'il lui prend fantaisie de faire le grossier, comme il lui arrive souvent.

Pour la seconde fois la jeune fille releva Théodore; ensuite elle prit dans le portefeuille le petit couteau, découvrit le bras du baron, et lui ouvrit une veine avant qu'il eût eu le temps de s'y opposer. Le sang jaillit, il fut sur le point de s'évanouir; mais la jeune fille entoura de suite le bras blessé avec le ruban magique qu'elle attacha à son propre bras. Un nuage bleuâtre sortit du portefeuille et se répandit dans la chambre; le toit disparut, les murs s'élevèrent, le plancher s'enfonça. Le baron, soutenu par la jeune fille, se mit à planer dans l'espace, sous la voûte du ciel large et lumineuse.

— Halte-là! cria la voix aigre du roi de Candie, qui s'attacha au bras du baron. Voilà ce que je ne souffrirai pas; au moins je veux être du voyage.

Le baron chercha à se dégager.

— Vous êtes un impertinent patron, dit-il, et pas plus roi que ma pantoufle. Il faudrait être bien peu versé en statistique pour ignorer qu'il n'y eut jamais de roi de Candie. Nul almanach royal ne parle de vous, et si, par hasard, un en parlait, vous pourriez passer tout au plus pour une faute d'impression. Arrière, vous dis-je! Débarrassez les airs de votre présence.

Le petit être, à ces mots, se mit à grogner d'une façon désagréable; mais la jeune fille ne lui eut pas plutôt touché la tête, qu'il se recoquilla sur lui-même, et se glissa dans le portefeuille qu'elle avait suspendu à son cou comme un amulette.

— Baron, dit-elle, tu as du cœur, et tu sais te servir à propos de la rudesse des dieux... Mais vois : déjà l'escadron de Paphos approche.

Du haut des cieux trône le d'Armide descendant entouré d'une troupe de génies. Le baron prit place à côté de la jeune fille, et, fendant les airs, ils partirent comme un trait.

— Dieux! s'écria le baron qui se sentait de plus en plus défaillir, si, à l'exemple de certains comtes de ma connaissance, j'avais fait quelques promenades aérostatiques avec M. ou M^{me} Reichardt, je serais aujourd'hui un baron expérimenté et m'entendrais à cette navigation en plein ciel; tandis que j'ai beau siéger sur des roses, aux côtés de cette divine créature, je n'en éprouve pas moins un abominable mal de cœur.

A l'instant, le roi de Candie s'échappa du portefeuille, et s'accrocha, tout en grognant et sillant horriblement, aux jambes du baron. Celui-ci, entraîné par le poids, glissa du trône. Il n'eut que le temps d'en saisir le pied, et il resta suspendu; mais le fatal roi de Candie le serrait avec une force toujours croissante. Il ne put lutter plus long-temps. Les guirlandes de ro-

cordier quelque chose, et en réalité ce n'est qu'une ombre, qu'une image trompeuse qu'il offre à ses peuples.

Qu'est-ce que cette prétendue liberté de la presse sans laquelle nulle autre n'existe, et qui est comprimée par la censure préventive qui aura mille prétextes pour l'enchaîner, mille restrictions à lui opposer? Si l'on comprend la répression de l'abus, du délit, on comprend aussi que la censure n'est pas compatible avec la liberté, que celle-ci n'est qu'un leurre, un mensonge, quand elle ne peut agir que sous le bon plaisir de commissaires nommés par le pouvoir, et qui ont, par conséquent, le droit de la suspendre et de la briser quand il leur plaît. Mais cela ne se discute pas; quand on voit ce qui se passe en France où la liberté de la presse est écrite dans la loi et fort peu respectée dans le fait, quand on sait de quelle singulière liberté on jouit dans les états où les écrits sont soumis à la censure préventive, on ne s'abuse pas sur les services qu'elle peut rendre, sur ce qu'on doit en espérer.

Les Siciliens ne se sont trompés ni sur la valeur des réformes administratives que le roi Ferdinand semblait leur accorder si généreusement, ni sur les avantages de cette prétendue liberté de la presse exercée sous la surveillance de commissions, et si les nouvelles apportées à Marseille par le *Castor* qui a quitté Naples le 24 janvier, et qui sont arrivées hier à Lyon, sont exactes, ils auraient nettement refusé de regarder ces édits comme capables de satisfaire leurs légitimes vœux, ils n'auraient pas cru y trouver des garanties contre l'arbitraire dans lequel la cour se complait depuis si long-temps, et l'insurrection triomphante n'aurait pas déposé les armes.

L'*Italico*, journal de Rome, annonce que Palerme a été bombardée; une correspondance de Naples reçue hier à Lyon reproduit cette nouvelle, ajoute que le bombardement a duré trente heures, et que, malgré les malheurs qui en sont résultés, la ville n'a pas cédé. Elle assure qu'une grande partie des soldats envoyés de Naples contre les Siciliens aurait été tuée dans des combats avec les habitants. Nous donnons ces graves nouvelles sous toutes réserves; dans tous les cas, elles ne sauraient tarder à être démenties ou confirmées.

D'après la même correspondance, il y aurait eu le samedi 22, à Naples, une alarme générale; tout le monde s'attendait à un mouvement. Il n'a eu lieu ni ce jour-là, ni le lendemain, mais l'agitation était au comble et partout. Le peuple déchirait les affiches contenant les cinq édits par lesquels les malheureux conseillers de Ferdinand ont cru conjurer l'orage ou espéré tromper la population qui semblait peu disposée à se laisser abuser encore une fois et réclamer énergiquement une véritable constitution. On redoutait de voir d'un moment à l'autre le sang couler à Naples comme en Sicile.

Paris, le 28 janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La séance d'hier n'a inspiré à la plupart des journaux qui s'en occupent ce matin que des paroles de dégoût. C'a été, en effet, quelque chose de triste que ce pugilat entre M. Hébert et M. Emile de Girardin, qui pendant près d'une heure et demie a fait dégénérer le débat du parlement en une espèce de débat de police correctionnelle, dans lequel les parties en présence ne choisissent pas beaucoup les expressions dont ils se servent pour s'attaquer, et se disent sans réticence; très souvent même malgré le président qui ne réussit pas à leur fermer la bouche à temps, tou le bien qu'elles pensent l'une de l'autre.

M. Emile de Girardin a été pendant très long-temps l'admirateur du cabinet; il avait alors ses grandes entrées chez M. Guizot, il était reçu au petit lever de M. Duchâtel, on n'avait pas de secrets pour lui, on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait, et la marche du gouvernement lui paraissait excellente.

Il y a quelques mois de cela, M. de Girardin s'est tout-à-coup brouillé avec les hommes qu'il avait si long-temps et si bien servis. Cela a commencé par de la réserve; la froideur est ensuite venue, de là on est passé à l'hostilité, et aujourd'hui l'hostilité se traduit par les plus gros mots qui aient jamais été prononcés à la tribune. Au temps où M. de Girardin trouvait la conduite du cabinet de tous points irréprochable, au temps où il le proclamait tous les matins, les ministres faisaient le plus grand cas de cet honorable; il avait été, disaient-ils, victime de l'esprit de parti; on l'avait calomnié pour affaiblir l'influence qui s'attachait à son caractère, à son talent, à son activité; c'était un homme que l'estime publique vengeait de toutes les attaques injustes dont il avait été l'objet. Aujourd'hui, nous nous exposerions à un bon procès en diffamation, si nous répétions la moindre des choses et des peccadilles que les ministres reprochent à leur ancien ami.

ses auxquelles il chercha encore à se tenir se déchirèrent. Il se sentit tomber dans l'abîme, poussa un cri d'épouvante, et... se réveilla.

Le soleil du matin brillait dans la chambre. Le baron se frotta les yeux sans bien savoir où il était. Il se sentait seulement une douleur aiguë dans les jambes et dans le dos.

— Où suis-je? se demanda-t-il, et d'où viennent ces sons?

Le sifflement, le gromement du roi de Candie continuait à se faire entendre. Le baron parvint à se lever, à quitter le tapis sur lequel il était tombé en rêvant. Il eut bientôt découvert la cause du bruit discordant. C'était l'italien qui dormait dans un grand fauteuil et ronflait d'une manière formidable; la guitare échappée de ses mains gisait sur le plancher.

— Luigi! Luigi! réveillez-vous, cria le baron en le secouant assez rudement.

Ce ne fut pas sans peine que l'italien sortit de sa léthargie. Pressé par son maître, il raconta que la veille au soir le baron (il lui en demandait bien pardon), sans doute fatigué du voyage, n'était pas en voix: cela arrive au plus fameux chanteur; lui, s'en apercevant, avait tout doucement pris la guitare des mains de son maître et s'était mis à fredonner quelques jolies canzonnettes italiennes.

Le baron, qui était assis les jambes croisées, dans la position assez gênante des Orientaux, s'était profondément endormi. Quant à lui, bien qu'ordinairement peu amateur de boisson, il s'était permis de finir le petit reste de champagne que son maître avait laissé. Le sommeil l'avait surpris. Dans la nuit, il avait cru entendre des voix. Il s'était imaginé qu'on le sonnait brusquement. S'éveillant à moitié, il lui avait semblé voir des étrangers dans l'appartement, une femme qui parlait grec; mais, fasciné par un charme inconnu, il n'avait pu tenir ses yeux ouverts et était retombé dans l'assoupissement jusqu'au moment où le baron était venu l'éveiller.

— Qu'est-ce à dire? s'écria Théodore. S'agit-il d'un songe ou d'une réalité? Ai-je fait avec elle, la vie de mon âme, le voyage de Paphos? Une puissance diabolique m'a-t-elle jeté au bas du trône? Dois-je succomber sous cet affreux mystère? Est-il vrai qu'un sphinx hideux m'ait saisi et voulu lancer dans l'abîme sans fond? Suis-je donc?...
Traduit par EDUARD DEGEORGE.
(La suite à un prochain numéro.)

Entre ces dignes gens, si bien faits pourtant pour se comprendre et s'aimer, l'animosité est donc arrivée à ses plus extrêmes limites; nous en avons déjà eu la preuve au mois de juin de l'année dernière, et cette preuve nous a été de nouveau donnée à la séance d'hier. MM. les ministres se persuadent qu'ils écraseront M. de Girardin sous leur mépris, et qu'il leur suffira de dire à la France, en lui rappelant ce qu'a été M. de Girardin, et par quels étranges incidents il a successivement passé depuis qu'il fait parler de lui: « Prononcez entre notre adversaire et nous! » pour que leur adversaire soit tout aussitôt condamné. MM. les ministres se trompent. Très certainement la France éprouve fort peu de sympathie pour M. de Girardin; mais elle sait que ce personnage a long-temps été au service du cabinet, qu'il a connu ses secrets les plus intimes, et qu'il peut révéler les choses les plus curieuses. Et comme la moralité de ce cabinet lui a toujours été suspecte, elle est très disposée à croire tout ce que ce serviteur renvoyé révèle à la charge de ses anciens maîtres. C'est la position même que M. de Girardin a eue autrefois auprès de MM. Guizot et Duchâtel qui lui permet de jouer le rôle qu'il joue; s'il n'était pas leur adversaire de fraîche date, ce rôle serait impossible.

Nous devons toutefois le dire, tout en voulant faire beaucoup de mal au ministère, M. de Girardin lui fait très souvent du bien. C'est sa dispute toute personnelle avec M. Hébert qui a permis hier à MM. Guizot et Duchâtel d'échapper aux graves accusations portées contre eux par MM. Billault et Léon de Maleville. Ces deux personnages, contre lesquels tant de griefs avaient été articulés, ont profité de la stupéfaction de la chambre pour se dispenser de répondre aux honorables membres qui les avaient si personnellement attaqués. Ajoutons que M. Dufaure leur a facilité cette commode retraite en donnant de l'amendement de M. Billault un commentaire qui n'était certainement pas l'expression véritable de la pensée de son auteur. M. Billault avait pris les ministres corps à corps, et il les avait personnellement et nominativement mis en cause. Pourquoi donc M. Dufaure a-t-il prétendu que l'amendement ne s'attaquait qu'à la politique générale du gouvernement? En lui enlevant ainsi une partie de sa signification, il espérait sans doute le rendre plus acceptable pour quelques membres de la majorité qui gémissent bien bas de toutes les misères qu'ils entendent dénoncer chaque jour. Il a pu voir que ces ménagements ne servaient à rien.

Nous espérons qu'il y renoncera désormais. En toutes choses, la franchise est ce qu'il y a de mieux: si vous pensez que les ministres sont de malhonnêtes gens, et c'est là l'opinion de M. Dufaure aussi bien que celle de MM. Billault et Léon de Maleville, vous devez avoir le courage de le dire. La chambre murmure; mais qu'importe? Est-ce que vous n'avez pas le pays derrière vous pour applaudir et vous donner raison?

L'*Etoile d'Aquitaine* contient des révélations sur un fait de corruption électorale qui méritent d'être signalés à l'attention publique.

Voici ce que rapporte ce journal:

M. Saint-Etienne, président du tribunal civil de Condom, se présentait comme candidat aux fonctions de membre de conseil d'arrondissement. M. Salle-Estradère jeune, procureur du roi, appuyait cette candidature de tous ses efforts, et abusait de l'influence que lui donnait sa position pour la faire réussir. On verra par la correspondance suivante si ses manœuvres ne constituent pas un fait de corruption électorale bien caractérisé.

Condom, le 19 février 1845.

(Confidentielle.)

» Monsieur,

» Le 3 mars prochain doit avoir lieu à Montréal la nomination d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Peyracade, décédé. Il est de votre intérêt d'appeler à ces fonctions un homme qui puisse faire valoir vos droits et vos besoins. Personne n'est plus apte à remplir cette tâche que M. Saint-Etienne, président; sa capacité offre toutes les garanties désirables, et nul doute qu'il n'ait à cœur la prospérité du canton de Montréal, où est le siège principal de sa fortune immobilière.

» Je viens vous prier d'accorder votre suffrage à M. Saint-Etienne et d'appuyer sa candidature de toute votre influence. Votre accession à mes vœux sera un nouveau titre à ma reconnaissance, et j'aime à croire que vous nous serez tout aussi bienveillant que par le passé. En me fixant sur vos dispositions, je vous prie de me renseigner sur le nom des électeurs qui seront favorables à la nomination de M. Saint-Etienne dans la contrée que vous habitez.

» J'ai parlé à M. le sous-préfet de votre réclamation concernant la concession que vous avez faite pour la construction de la route; il m'a répondu que vous seriez incessamment désintéressé.

» En vous offrant tous mes services, je vous prie d'agréer mes salutations affectueuses,

SALLE-ESTRADÈRE jeune.

(Confidentielle.)

» Monsieur,

» Vous devez recevoir incessamment l'indemnité à raison de la concession que vous avez faite pour la construction de la route. M. le sous-préfet, avec lequel je m'en suis entretenu avant-hier au soir, m'a dit que la somme allait être remise à votre disposition.

» Je vous suis bien reconnaissant du concours que vous donnez à la candidature de M. Saint-Etienne. Ajoutez-y vos bontés celle de faire valoir votre influence auprès de MM. B... D... et E..., électeurs que je verrais avec plaisir voter pour M. Saint-Etienne? M. B... a été mon client, et je pense qu'à ma considération, il nous accorderait son suffrage, à moins que je ne m'abuse sur ses idées d'ordre et de modération.

» En agréant mes civilités, comptez aussi sur mon dévouement.

SALLE-ESTRADÈRE jeune.

Malgré les efforts de M. le procureur du roi Salle-Estradère, M. Saint-Etienne ne fut pas nommé. Mais, plus tard, un magistrat se mit sur les rangs pour être nommé membre du conseil-général du Gers, et il trouva encore dans M. Salle-Estradère un auxiliaire actif.

Ce fonctionnaire ne se signale pas moins par sa correspondance. Voici un extrait d'une de ses lettres:

» Je viens vous remercier de vos attentions; elles me flattent infiniment. Vous n'auriez pas dû néanmoins les pousser si loin. Vous n'ignorez pas que la nature de mes fonctions m'impose une ligne de conduite de laquelle je me suis départi avec bien de la peine, en accueillant votre don. Je l'ai accepté moins pour ma satisfaction que pour vous prouver combien je vous suis dévoué.

» Vous devez avoir reçu votre mandat d'indemnité. Il a été envoyé à M. le maire de Montréal en février dernier. Je viens de m'en convaincre à la préfecture.

Il est évident que si le pouvoir qui nous gouverne avait la moindre moralité, il aurait destitué M. le procureur du roi de Condom pour avoir manqué à la dignité de ses fonctions et usé de son influence pour se livrer à des pratiques illicites de corruption électorale. Mais M. Hébert, quoiqu'il affecte de paraître susceptible sur la pureté virginale de ses aïeux, se gardera bien d'en rien faire.

Ce n'est pas tout. Loin de lever la tête, M. Salle-Estradère s'est irrité contre l'*Etoile d'Aquitaine* et lui a intenté un procès civil pour punir ce journal d'avoir révélé sa correspondance si compromettante, et il lui demande vingt mille francs de dommages intérêts. Le jour du procès arrivé, tout le monde remarque avec étonnement que M. Saint-Etienne siège au nombre des juges. La récusation fut demandée, mais refusée. Appel devant la cour royale d'Angers, qui a admis la récusation. L'affaire sera plaidée au fond dans quelques jours.

Le roi de Danemark, Christian VIII, qui vient de mourir, était âgé de 62 ans. Son fils unique lui succède sous le nom de Frédéric VII. Deux heures avant sa mort, le roi Christian avait encore

sa complète connaissance. Il avait eu dans la journée deux entretiens avec son fils, et il lui a laissé tracer de sa main des instructions. Le prince qui allait devenir roi s'est rendu ensuite, à sept heures du soir (le roi est mort après dix heures), à son château de Christiansbourg, l'étiquette ne permettant pas au successeur du trône de traverser la ville avant sa proclamation. A minuit, le roi étant mort, son successeur a signé, dans le conseil des ministres, la proclamation destinée à faire connaître son avènement au trône. Frédéric VII a déclaré qu'il continuera l'œuvre de son père, et qu'il inaugurerait son règne en donnant au pays de nouvelles institutions qui déjà depuis une année étaient préparées par la sollicitude du roi son père.

Le 21, à neuf heures du matin, les portes du grand balcon du palais de Christiansbourg ont été ouvertes, et aussitôt les princes de la famille royale, les ministres d'état et les hauts dignitaires du royaume ont paru sur le balcon, puis le ministre de la justice a dit trois fois: « Le roi Christian VIII est mort, vive le roi Frédéric VII! » Ce cri a été répété chaque fois par les hérauts, et chaque fois la musique de la garde du corps y a répondu par une fanfare.

De neuf heures à midi toutes les portes de Copenhague, selon l'antique usage, sont restées fermées. Les clefs de la ville et celles de la citadelle ont été portées au château. Les troupes de la garnison et la garde nationale ont ensuite prêté serment. Des étudiants ont chanté un air national norvégien et un couplet de la *Marseillaise*.

Le bruit courait qu'une démarche devait avoir lieu le soir pour obtenir le régime représentatif. On parlait d'une députation composée de députés de Copenhague aux états, de membres de la bourgeoisie et d'étudiants, qui devait se présenter au roi pour exposer un vœu en faveur d'une constitution.

L'intervention de la police a réussi à faire dissiper les rassemblements, et la tranquillité n'a point été un instant troublée.

Tous les ministres ont été confirmés dans leurs postes. Seulement le comte de Molthe, de la famille du ministre de Danemark à Paris, a été nommé membre du conseil d'état, et a siégé le 21 au premier conseil tenu par le roi.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 28 janvier.

Le débat terminé entre M. Hébert et M. de Girardin, la parole est à M. Dufaure sur l'amendement.

M. DUFURE: Nous délibérons sur un amendement pour lequel je voterai, et je veux auparavant dire à la chambre que l'amendement n'a rien de personnel, qu'il est tout politique. Je me joins volontiers à M. Janvier quand il dit que les délibérations ne doivent pas devenir personnelles et injurieuses; mais je ne voudrais pas que, sous le prétexte de personnalités, on écartât des questions purement politiques.

L'opposition croit, à tort ou à raison, que les principes suivis par le gouvernement ne sont pas conformes aux grands intérêts du pays. Elle croit, à tort ou à raison, que le cabinet actuel gouverne par des expédients et en vue d'intérêts privés.

Telle est l'idée fondamentale de l'amendement.

L'amendement exprime la pensée que ce système de gouvernement, continué pendant sept ans, eussent beaucoup trop tous les intérêts privés; qu'en recourant ainsi continuellement à des expédients d'un jour le cabinet se laisse entraîner à des actes qui ébranlent le pouvoir et altèrent profondément la moralité du pays. Les termes de l'amendement ainsi expliqués peuvent très bien se concilier avec le respect et l'estime pour les personnes. (Mouvements divers.)

Cette observation entendue, je reviens à l'amendement.

L'opposition croit que le gouvernement s'est égaré, que des faits nombreux indiquent de sa part une pratique mauvaise.

Les faits sont-ils vrais? sont-ils exacts? sont-ils constatés? sont-ils suffisamment énumérés? Je n'en dirai qu'un mot.

S'il était vrai, par hasard, que les assertions portées à cette tribune n'eussent aucun fondement, que personne n'y eût cru, nous aurions évidemment tort, et notre tort serait manifesté aux yeux de tout le monde. Mais, au contraire, s'il est vrai que les faits sont crus par un grand nombre de personnes, qu'ils ont du retentissement dans le pays, qu'il y ont causé une forte émotion, une vive anxiété, que devions-nous faire? Dans ce cas, l'amendement proposé n'est pas seulement raisonnable, il était nécessaire.

Hier, un honorable député recommandait à la majorité le principe de la fidélité au drapeau; je ne veux pas engager de discussion avec lui sur ce point. Mais du moins, si la majorité rejette l'amendement, quoique les faits paraissent vrais, elle aura son excuse politique dans cette nécessité d'être fidèle à son drapeau.

Mais si l'opposition gardait le silence, si elle ne provoquait pas, en présence de ces faits, une éclatante réprobation, quelle serait son excuse?

Mais, dit-on, pourquoi rechercher ces faits? pourquoi les faire connaître de la France et du monde? Il me semble que la faute en est à leurs auteurs, et que le tort n'est pas à ceux qui les blâment. (Très bien!)

On a dit que les mêmes choses s'étaient passées en d'autres temps, et qu'on ne les recherchait pas. Je ne crois pas, Messieurs, que l'on rencontre à aucune époque six mois pendant lesquels aient éclaté à la fois tant de scandales (Très bien! très bien!), et il est impossible que nous ne protestions pas.

On nous a dit encore que l'opposition pouvait être appelée à gouverner à son tour, et qu'alors elle serait poursuivie par ces impitoyables radicaux comme elle poursuit le ministère actuel. Cette menace, que nous adressait hier l'honorable M. Janvier, et que répétait, en terminant son discours, M. le garde-des-sceaux, ne saurait nous empêcher de voter l'amendement.

Qu'y a-t-il au fond de cette menace? Je le crains bien du moins: une mauvaise doctrine. On semble vouloir dire que les faits dont nous nous plaignons sont nécessaires au gouvernement représentatif. C'est là une doctrine contre laquelle je m'élèverai sans cesse; de tels faits ne sont pas nécessaires.

Le pouvoir s'agrandirait, s'ennoblirait, s'il rompait énergiquement avec de telles pratiques. (Adhésion.)

Si dans les paroles prononcées par l'honorable M. Janvier il y a cette doctrine, je dirai, dans la conviction où je suis que le pouvoir n'aurait qu'à gagner en rompant avec de telles pratiques, que nous devons voter l'amendement pour les combattre. Et si la doctrine était vraie, je bénirais encore la chambre de prendre une résolution qui, en blâmant le présent, peut être une garantie pour l'avenir. (Vive adhésion. — Aux voix! aux voix!)

M. DUCHÂTEL, ministre de l'intérieur: J'accapte parfaitement la position de la question telle que vient de la présenter M. Dufaure.

Je reconnais qu'on peut lutter sur le terrain des principes, majorité et opposition, sans perdre le respect que l'on doit à la dignité de chacun.

Le gouvernement, depuis trois ans, a-t-il mérité les reproches que lui donne M. Dufaure? Non, et voilà pourquoi, nous en avons la confiance, la chambre repoussera l'amendement. Un mot sur la dernière observation de M. Dufaure. Mon honorable ami M. Janvier n'a pas établi la nécessité des abus; il a protesté contre la violence des paroles sans défendre les abus.

L'amendement de M. Billault, qui est mis aux voix, est rejeté.

Le paragraphe 4 est adopté.

§ 3. « Les rapports de votre gouvernement avec toutes les puissances étrangères nous donnent la confiance que la paix du monde est assurée. Comme vous, sire, nous espérons que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes relations des États. Nos sympathies et nos vœux suivent ces souverains et ces peuples italiens qui marchent de concert dans cette voie nouvelle, avec une prévoyante sagesse dont l'auguste chef de la chrétienté a donné le touchant et magnanime exemple... »

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. de Lamartine.

M. DE LAMARTINE: Je n'ai pas apporté à cette séance les pièces dont j'ai besoin pour ma discussion. Je prie la chambre de remettre à demain.

Au centre: Non! non!

M. LE PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'opposition?

Au centre: Si! si!

M. MURET DE BORT : L'ordre du jour!
 Au centre : Oui! oui! l'ordre du jour!
M. GUIZOT : L'honorable M. de Lamartine insiste pour le renvoi à demain.
 Au centre : Non! non!
M. GUIZOT : Il veut parler sur l'Italie; il n'a pas ses papiers sous la main. Le gouvernement n'a aucune objection à faire contre le renvoi.
 Au centre : Non! non! aux voix!
M. LE PRÉSIDENT : M. de Lamartine a demandé le renvoi à demain...
 Au centre : Non! non!
M. LE PRÉSIDENT : Vous ne pourrez pas faire qu'il ne l'ait pas demandé. (Rires à gauche.) Je rétablis la question... (Tumulte. — Les députés de l'opposition quittent leurs places.)
M. VITET, rapporteur : La commission propose également le renvoi à demain.
M. LE PRÉSIDENT : Votre commission... (Non! non!)
M. VATOUT : Consultez la chambre.
M. LE PRÉSIDENT : M. de Lamartine est seul inscrit sur le paragraphe...
 Au centre : Alors, aux voix! aux voix!
M. CHÉGARAY : Nous n'avons encore voté que quatre paragraphes. La séance reste suspendue pendant quelques minutes.
 Une voix : Levons la séance.
 Au centre : Non! non!
M. GLAIS-BIZOIN : Je viens motiver le renvoi à demain. (Non! non!) Vous voulez gagner du temps, vous en perdrez si vous obtenez dans une telle tactique. (Réclamations au centre. — M. Glais-Bizoin quitte la tribune.)
M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il encore opposition au renvoi à demain?
 Au centre : Oui! oui!
M. VATOUT : Mettez aux voix le renvoi à demain.
 A gauche : Le scrutin et l'appel nominal!
M. LE PRÉSIDENT : On va voter au scrutin. (Rires.)
 Les huissiers apportent les urnes sur la tribune, au milieu de l'hilarité générale.
 M. de Bussières, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal. Aucun député ne vote.
 M. de Bussières quitte la tribune.
M. LE PRÉSIDENT : On a demandé le scrutin. Personne n'a voté. Dans l'intérêt de la dignité de la chambre, je lève la séance.
 M. Sauzet quitte brusquement le fauteuil.

(Correspondance particulière du Censeur.)
 Séance du 29 janvier 1848.
 PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.
 Le procès-verbal est lu et adopté.
M. LE PRÉSIDENT procède, par la voie du sort, au renouvellement des bureaux.
M. JAYR, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif à l'exploitation du chemin de fer de Versailles à Chartres.
M. DE GRAMMONT rend compte de l'élection de M. de Mortemart, qui est admis et prête serment. Ce député s'assied au sommet des bancs du centre gauche.
M. VIVIEN dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. de Larochejacquelein.
M. DE LAPLESSE : Avant que la chambre ne s'occupe des affaires étrangères, je voudrais adresser à M. le président du conseil une question : La loi sur la monnaie de billon et sur la refonte de cette monnaie sera-t-elle bientôt rapportée?
M. GUIZOT : Un projet de loi destiné à une émission de centimes sera bientôt soumis à la chambre.
 L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.
M. DE LAMARTINE : Jamais peut-être une session ne s'ouvrit sous des auspices plus graves. A l'extrémité de la péninsule italique, peut-être à l'heure où nous parlons, une frégate anglaise porte le patronage sur la Sicile, patronage qui naturellement appartient à la France. Et pendant ce temps, c'est-à-dire il y a peu de jours, nous avons vu la note adressée à la Suisse, nous avons vu cette injonction des puissances continentales qui va devenir avant peu un impérieux défi. S'il ne s'agissait ici que d'abdiquer ou de condamner le cabinet français, je ne m'occuperais pas de la question posée en ces termes. C'est la grande crise de la péninsule italique que je veux examiner.

L'Italie était réprimée, contenue de ces deux côtés, le royaume de Naples et le Piémont. Elle était calme, et rien n'indiquait une révolution. Mais lorsque Pie IX, un homme inspiré, sortit du conclave, chef de la catholicité, directeur de la pensée de 15 millions d'hommes, et entra au Vatican, la face de l'Italie s'est modifiée. J'ai dit le premier jour mon opinion sur ce grand et saint homme. J'ai dit, tout en rappelant la grande, la bonne fortune de l'Italie, toutes les espérances qu'il donnait aux Italiens; mais j'ai dit que je ne partageais pas ces espérances. J'aurais été peut-être fasciné moi-même, si je n'eusse bien connu l'état des choses.
 Le pape a voulu deux choses : être un pape guelfe, conservateur, ne cédant pas un pavé de la ville de Ferrare; réformateur administratif des principaux abus que déplorait la Romagne. Ce double rôle suffisait à la grandeur de la France. Le pape a eu une autre gloire. Intronisé sur les bras de tout un peuple, le pape fit tressaillir l'Italie tout entière. Le duché de Toscane, dont le chef n'avait presque plus de réformes à accomplir. Turin s'agitait ainsi que Venise; et nous avons vu, ces jours-ci, la Sicile se détacher de la couronne de Naples.

De tous les côtés il y a des orages, et tandis que ces orages se portent au midi et au nord de la péninsule, l'Autriche passe avec Parme et Modène des traités d'alliance défensive; elle double la force de son occupation, et déjà 80 bataillons descendent des montagnes du Tyrol pour appuyer en Italie sa politique oppressive. (Mouvement.)
 Je me demande, à l'origine de cette situation, avant que rien fût compris, quelle était la position que devait prendre le cabinet français. Je vais l'examiner avec une extrême impartialité, du point de vue des intérêts du parti conservateur, mais du parti conservateur libéral et disposé à encourager le pape dans les réformes qu'il voulait accomplir.
 Il y avait, selon moi, dans la question italienne, trois politiques à suivre, selon que le gouvernement devait obéir à des intérêts différents. On pouvait agir au nom du gouvernement radical, révolutionnaire, républicain, tranchons le mot; ou bien comme un gouvernement constitutionnel, modéré, ferme; ou enfin comme un gouvernement timide, rétrograde, abandonnant ses alliés naturels pour faire cause commune avec ses ennemis.
 M. de Lamartine se prononce contre la première de ces politiques; il regrette que le cabinet français n'ait pas appliqué la seconde, et qu'il se soit, au contraire, dans une certaine mesure, attaché à pratiquer la troisième.

Pour vous prouver cela, je n'ai qu'à jeter les yeux sur les faits et qu'à vous montrer cette alternative d'incertitude, d'indécision, de découragement qui, depuis l'origine de cette question, a toujours inspiré la conduite du cabinet des Tuileries.
 Dès le principe, on a dit : Il faut que l'Italie adopte une politique conservatrice, c'est-à-dire une politique qui devait maintenir l'oppression et les abus sous lesquels l'Italie se débattait. On conseillait à ce pays de se reporter au *memorandum* de 1851, c'est-à-dire à un acte combiné entre les puissances du Nord, *memorandum* auquel le gouvernement français a bien voulu adhérer, et dans lequel on indiquait les réformes qui pouvaient s'accomplir en Italie sous l'influence et le patronage de l'Autriche.
 L'orateur donne lecture de plusieurs dépêches de M. Guizot, dans lesquelles le ministre adhère à la politique indiquée en 1851 par M. de Metternich comme celle qu'on pouvait sans inconvénient, sans danger, appliquer aux différents états de l'Italie. Dans ces dépêches, on invoque les traités de 1815, l'esprit de ces traités serait violé si l'esprit de réforme était poussé trop loin. Voilà ce que l'on permettait à un peuple opprimé; voilà ce que le gouvernement de juillet faisait pour cette nation de 56 millions d'hommes qui si long-temps avait consacré de son sang ses aspirations vers la liberté. (Approbation.)

Je viens de vous lire des dépêches; que sera-ce si je vous rappelle ici ce qui s'est dit à la tribune dans une autre enceinte? Un mot y a été dit, qui résume toute la pensée et toute la conduite du gouvernement français dans cette question. Ce mot, Messieurs, vous le connaissez : « Il n'y a de bonnes réformes en Italie que celles auxquelles l'Autriche pourra concourir. » Ce mot est de M. de Sainte-Aulaire, et je le confonds avec un mot de

M. Guizot, le mot que je veux citer : « Un remaniement de l'Italie serait la guerre avec l'Autriche. »

Qu'on me permette de citer un fait qui m'est personnel. J'ai été employé, dans ma jeunesse, aux négociations qui eurent lieu à l'occasion des révolutions de 1820 et 1821 à Naples. La Restauration pensa-t-elle que la guerre était nécessaire entre elle et l'Autriche, par suite d'un remaniement de territoire? Nullement. La Restauration chargea ses négociateurs d'accorder la forme de la constitution française La Restauration, qui ne pouvait vivre que de paix, permit au royaume de Naples la forme représentative modérée, et s'engagea à soutenir ce patronage et sa volonté.
 M. de Lamartine rappelle la fin de la dépêche de M. Guizot à M. Rossi, dans laquelle il dit qu'il soutiendra le pape contre le parti réactionnaire et contre le parti révolutionnaire. Une acclamation générale accueillit ce discours. Mais, dit-il, qu'on se rappelle les paroles de M. de Sainte-Aulaire, vieilli dans la négociation de nos grandes affaires. Il a dit que M. de Metternich était un homme sage, prudent, non ennemi des réformes raisonnables. Il est certain que M. de Metternich ne doit pas être opposé aux réformes que permet M. Guizot. A la suite du discours de M. de Sainte-Aulaire, M. Guizot a dit : Nous nous sommes préalablement assurés que les réformes préparées par le pape seraient acceptables par l'Autriche. La dépêche de M. Guizot veut dire que le gouvernement s'est assuré que des réformes administratives ne trouveraient pas d'objection dans le cabinet de Vienne.

D'un autre côté, nous donnons gratuitement ce nom de révolutionnaires à tous ceux qui veulent en Italie autre chose que des réformes intelligentes et administratives. (Mouvement.) Quels sont donc les radicaux que M. Guizot stigmatise? J'affirme que le mot même de radicalisme n'a pas de signification en Italie, que le mouvement qui se produit en Italie est dû à l'indépendance de l'esprit humain; j'affirme que l'Italie entière, depuis les prédicateurs comme Ventura jusqu'aux Capponi et aux Doria, depuis les Monteleone jusqu'aux Mastai, appelle des institutions régulières.

M. de Lamartine cite de mémoire un extrait d'un livre tout nouveau où l'on cite une conversation entre le pape et le père Ventura. Le pape dit au religieux : « Vous voyez, je suis abandonné par les cabinets, par le cabinet français... — Qu'importe? reprend le père Ventura, vous avez Dieu pour vous; et c'est assez. »

M. de Lamartine cite les paroles de l'archevêque Romillies, de Milan, qui prie dans la cathédrale pour que Dieu rende les gouvernements plus justes et plus humains. Le curé de la cathédrale est allé se jeter aux pieds du gouverneur, pour protester contre la dernière boucherie de Milan. Le comte Borromée a déclaré qu'il ne pouvait plus garder sa Poison-d'Or souillée du sang de ses concitoyens, et qu'il demandait son émigration légale et celle de sa famille. Le comte Borromée est le dernier neveu de saint Charles Borromée, et il possède 500,000 livres de revenus en propriétés autour de Milan. Tous ces hommes qui protestent contre les bourreaux sont-ils des radicaux?

L'orateur montre l'Italie fondue dans une même nationalité, ayant partout les mêmes doctrines, les mêmes usages, la même langue.

M. de Lamartine, dont les principales phrases nous échappent, l'organe de l'honorable député étant plus sourd qu'à l'ordinaire, s'éleve, nous paraît-il, contre les traités de 1815, qu'on nous a forcés de signer en nous tenant la main. Il se demande pourquoi la France ne préfère pas s'appuyer sur l'Italie alliée, sur la Suisse alliée, pour être inexpugnable aux puissances absolutistes.

Si nous usons d'une autre politique, dit l'orateur, c'est que nous sommes engagés à Madrid, c'est que depuis les mariages espagnols notre politique est contre nature. (Très bien!)

M. THIERS : C'est évident!
M. DE LAMARTINE : Il y a eu un moment où le gouvernement républicain en France et le conseil des Cinq-Cents eurent recours à leurs adversaires, aux royalistes, et rétrogradèrent ainsi de sept ans. Ce jour-là, le peuple abandonna le gouvernement, et la République fut perdue.

Un jour, dit en finissant M. de Lamartine, un jour la politique de la France a été gibeline en Italie, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont, russe à Cracovie, contre-révolutionnaire partout, française nulle part. (Bravo! bravo!) C'est que cette politique a été sous l'influence d'un fait dont les conséquences vous effraient sans doute vous-mêmes. Je ne proteste pas ici contre tel ou tel mot du paragraphe, avec le sens que vous lui attribuez. Mais je vote avec une voix et avec une main; je vote avec la voix et la main du pays (Oui! oui!), avec le cœur et la main de la Suisse trahie, de l'Italie abandonnée. (Très bien!) Je vote avec la pensée que les acclamations parties de ce côté de la chambre (la gauche) passeront par-dessus les Alpes. (Rires au banc des ministres.) Ne riez pas, jamais sujet n'a été plus grave. (Très bien!) Ces sympathies dont ma voix n'est pas la cause et qui sont spontanées, je désire qu'elles passent de l'autre côté des Alpes, et que l'Italie y voie ce vœu : 26 millions d'hommes formeront avec la France une noble fédération. Le sens que nous attachons au paragraphe n'est pas le sens qu'y attache le gouvernement; mais sous le gouvernement de la France il y a la France elle-même, qui saluera toujours avec ivresse le drapeau de l'Italie. (Très bien! très bien!)

M. Guizot annonce du geste qu'il répondra tout-à-l'heure. La séance est suspendue. M. de Lamartine reçoit de nombreuses félicitations pour son discours, qui n'est parvenu que par rares lambeaux à la tribune des journalistes. M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche, est à la séance.
 Il est plus de quatre heures; la séance continue.

La commission du budget se réunit chaque jour. Elle a, sur la proposition de ses membres, tout-à-fait changé le mode de procéder à la discussion du budget des dépenses. Un honorable membre a soumis huit propositions générales sur l'examen de chaque budget. La commission entendra les ministres avant d'entrer dans la discussion des détails.

Le 2^e bureau s'est réuni vendredi afin de nommer un commissaire pour l'examen de la loi des comptes de 1845.
 M. le général de Salles a été réélu commissaire.

Le 5^e bureau s'est réuni également pour nommer deux commissaires :

Le premier, en remplacement de M. Costé, décédé commissaire des comptes de 1845.
 M. Vimal-Dupuy a été élu.
 Le deuxième, pour l'examen de la loi des servitudes militaires.
 M. de Boblaye a été nommé en remplacement de M. Jamin.
 M. Vautier (Abel) a été nommé commissaire par le 6^e bureau, pour la loi des comptes de 1845, en remplacement de M. Jourdan, décédé.

La commission chargée par la chambre des pairs d'examiner le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures s'est réunie vendredi. Après une discussion de quelques heures, dans laquelle a été entendu le ministre du commerce, diverses modifications au projet de loi présenté l'an dernier à la chambre des pairs ont été arrêtées d'un commun accord, et M. le baron Charles Dupin a été chargé de présenter lundi un rapport sur le projet de loi modifié par la commission et par le ministre du commerce et de l'agriculture.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie a nommé pour son président M. Pouillet, et pour secrétaire M. le vicomte de Falloux.

Chronique.

MM. les électeurs appartenant aux sections qui ont le droit de prendre part à l'élection d'un membre du conseil-général en remplacement de M. Terme, sont prévenus que les cartes d'admission sont délivrées à la mairie de Lyon, et sont invités à les retirer le plus tôt possible.

— On lit dans le *Patriote Jurassien* :
 « Depuis la nuit dernière, la neige commence à retomber avec abondance dans le Jura; si elle continue, la circulation en voitures va devenir très difficile sur certaines routes. »

— Le froid rigoureux qui règne dans le Midi a déjà fait plusieurs victimes. La brigade de gendarmerie de Villeneuve-lez-Avignon a

trouvé le nommé Petit (François-Victor), âgé de 17 ans, étendu sans connaissance sur le bord de la route royale de Nîmes à Avignon, dans le voisinage des Angles. Ce malheureux, saisi par le froid, privé de tout secours, est tombé sur la route pour ne plus se relever. Quand on s'est approché de lui, on n'a trouvé qu'un cadavre. Petit était porteur d'une feuille de route délivrée à Paris le 23 décembre dernier pour se rendre à Toulon, où il devait s'embarquer comme mousse.

— On lit dans le *Sémaphore* :
 « Par les courriers d'Italie arrivés dans notre ville, nous avons appris que la frégate à vapeur le *Panama*, sur le sort de laquelle on concevait de sérieuses inquiétudes, se trouvait en relâche à Saint-Pierre de Sardaigne. Ce bâtiment, qui était parti d'Oran le 9 de ce mois, ayant à son bord 844 passagers militaires, fut assailli, dans la matinée du 13, par une violente tempête, pendant laquelle une forte voie d'eau se déclara tout-à-coup dans un de ses flancs.

» Durant quelques heures on put faire jouer les pompes avec succès; mais l'eau augmentant toujours, leur action devint inutile, malgré les efforts réunis de l'équipage et des passagers de la frégate, qui n'aurait sans doute pas tardé à sombrer, sans le dévouement d'un marin qui se décida à plonger dans la cale envahie par la mer, et parvint, après des efforts inouïs, à boucher la voie d'eau. Grâce à cet acte de courage, il fut permis d'alléger le navire à l'aide des pompes, et enfin, le 15, le *Panama* mouilla à Saint-Pierre de Sardaigne. M. le capitaine Belvéze, commandant ce bâtiment, a écrit à Toulon pour qu'on lui expédiât un navire sur lequel reviendraient en France ses nombreux passagers, attendu que le *Panama* ne peut reprendre la mer qu'après de grandes réparations. »

— On lit dans le même journal :
 « Nous avons à enregistrer un naufrage qui a causé une pénible sensation lorsqu'il a été connu à notre bourse.

» Le brick la *Jeune-Anais*, capitaine Rieux, du port de 400 tonneaux, parti de Marseille le 11 de ce mois à destination de la Guadeloupe, a été jeté sur la côte de Majorque par un violent coup de vent. Ce bâtiment a été totalement brisé, et tout l'équipage a péri, à l'exception du second qu'une vague a enlevé du bord et transporté avec le cadavre d'un matelot sur un banc de sable situé à une grande distance du lieu du sinistre.

» La *Jeune-Anais* avait pour armateurs MM. Roux et Bernabo. Toutes les personnes qui connaissent le capitaine Rieux déplorent la perte de ce jeune marin, qui avait su s'attirer dans notre ville de nombreuses sympathies. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Samedi 29 janvier. — Soies ouvrées, 43 ballots; soies grèges, 15 ballots; dernier numéro placé, 1567.

Spectacles du 31 janvier 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — La Fille du régiment, opéra-comique. — La Traite des Noirs, drame.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Didier l'honnête homme, vaudeville. — Thérèse, ou l'Orphéone de Genève, mélodrame. — Charles III, ou l'Inquisition, drame.

Nouvelles diverses.

M. Ellerique, banquier de Valenciennes, s'est suicidé le 24 janvier dans sa maison, rue de la Wiéwarde. Dans la matinée, il était sorti et rentré plusieurs fois avec les apparences d'une vive préoccupation. A trois heures, après une nouvelle course, il revint chez lui, monta dans un petit cabinet placé au-dessus de son bureau, et se donna la mort avec son fusil de garde national, dont il fit partir la détente au moyen d'une ficelle. La mort a dû être instantanée; la charge avait enlevé toute la partie supérieure de la figure et du crâne. M. le procureur du roi a fait une descente sur les lieux, et les sceaux ont été apposés immédiatement. On attribue ce suicide à un embarras d'affaires.

— On lit dans le *Morning-Herald* du 26 janvier :
 « Nous avons reçu des nouvelles du cap de Bonne-Espérance jusqu'à la date du 26 novembre. Cinq officiers anglais, tombés dans les mains des Caffres, ont été horriblement mutilés par ces sauvages et égorgés ensuite. Ils avaient imprudemment quitté le camp au quartier-général sur le Komga; chacun n'avait qu'un fusil à deux coups. Ils voulaient, du haut de la montagne, contempler le pays à quelques milles de distance. Leurs amis ne les ayant pas vus revenir le soir, allèrent les chercher. Au point du jour, ils trouvèrent leurs corps horriblement mutilés; deux Caffres étaient étendus sur la terre à quelque distance. »

— Tati, le jeune prince taïtien qui était malade au Val-de-Grâce, vient de mourir. Depuis quelques jours il éprouvait un peu de mieux; mais, dès lundi, des accidents graves ont commencé à se manifester, et la maladie est bientôt arrivée à son terme fatal. Tati, qui était très lymphatique originairement, portait aussi le germe de ce que l'on appelle en médecine une *dialhèse tuberculeuse*, c'est-à-dire un état général de la constitution dans lequel il se produit des tubercules dans un grand nombre d'organes à la fois. Ce germe a trouvé dans notre climat des éléments propres à favoriser son développement, et Tati a péri comme périssent ordinairement les singes du Jardin-des-Plantes. Il ne faudrait pas conclure de ce seul fait contre la possibilité de l'acclimatement des Taïtiens en France, car plusieurs autres camarades de Tati se portent parfaitement à Paris.

On dit que les honneurs convenables vont être rendus à Tati, qui était, comme on sait, le quinzième fils de Taïti-Vahiné, un des grands chefs de Taïti, prince du sang, et l'un des conseillers intimes de la reine Pomaré.

LES AVOCATS VONT-ILS AU CIEL? — On lit dans le *Propagateur des Ardennes* : « Voulez-vous me faire le plaisir de me dire si les avocats iront ou n'iront pas au ciel? Singulière question, sans doute, que je vous adresse; mais c'est que, l'autre jour, j'ai été écouter les débats à la cour d'assises, et j'ai entendu un avocat dire qu'il irait puiser ses arguments partout, dans les enfers, parfois dans la logique, et voire même dans le ciel, si toutefois les avocats pouvaient y entrer. Cette plaisanterie lancée par un homme de sa profession, cette épigramme jetée sur sa toge, m'ont déterminé à vous adresser la question qui commence ma lettre. Je reprends donc : Les avocats iront-ils ou n'iront-ils pas dans le ciel? Les procureurs, lorsqu'ils sont en goguette, racontent que saint Yves est entré par surprise dans le paradis; il n'y avait aucun huissier pour le mettre à la porte. Saint Yves était un procureur et non un avocat. On chantait au moyen-âge un hymne en son honneur, dans lequel on trouve cette strophe rimée :

Sanctus Yvus advocatus, sed non latro
 Res miranda populo.

qu'on peut traduire ainsi :
 Il était procureur,
 Et n'était pas voleur,
 La chose est incroyable,
 Mais pourtant véritable.

» Tout ceci ne s'applique qu'aux procureurs de l'ancien régime,—

je ne parle pas des avoués, qui n'ont rien de commun avec ces messieurs, — mais ne résout pas la question de savoir si les avocats iront ou n'iront point au ciel. Si j'osais dire mon opinion tout bas, car j'ai bien peur de ces messieurs, qui sont de fort mauvaises langues, comme chacun sait, je dirais qu'ils n'iront pas; et ce, attendu que le manquement est un péché capital, et messieurs les avocats les plus consciencieux sont si chargés de ces péchés, que la porte du paradis leur sera nécessairement fermée. Je m'en rapporte à vous, Monsieur le rédacteur, sur cette question délicate, et à M. ..., qui connaît si bien sa profession. »

Neouvelles Etrangères.

PRUSSE.

Dans sa séance du 20 janvier, le comité des états de la diète réunie a continué la discussion de la question de savoir si la peine de mort serait maintenue ou supprimée. Après de longs débats, la question a été mise aux voix. Le maintien de la peine de mort a été décrété à une majorité de 63 voix contre 54.

Le 25, la fête du couronnement et des ordres a été célébrée par l'ordre du roi. Les chevaliers nommés depuis le 18 janvier de l'année dernière et ceux nouvellement nommés se sont réunis dans la salle des Chevaliers, et ont été présentés au roi; ils ont ensuite dîné avec S. M.

Le ministre de l'intérieur, M. de Bodenschwingh, donnera, dit-on, pour des raisons de santé, sa démission après la session du comité des états de la diète réunie; mais on pense qu'il remplacera le général de Thiele, nommé ministre de cabinet et du trésor du roi.

Le congrès de douanes se réunira prochainement à Cassel, et non dans notre capitale, comme l'ont annoncé par erreur quelques journaux. On fait des travaux préparatoires très approfondis.

Le Gérant responsable, **B. MURAT.**

M. GUÉRIN-TOURNU, entrepreneur de monuments funèbres en face du cimetière de Loyasse, vient d'établir, *place du Plâtra, n° 13, au 2^e*, une succursale de son principal établissement.

Nous croyons être utiles à nos concitoyens en leur annonçant que l'organisation de ce nouveau bureau a pour but de se charger de toutes démarches, soins et fournitures nécessités par un décès, tels que **démarches à la mairie, à l'église, impression et remise à domicile des lettres de faire part, fourniture de bières, croix funéraires, bouquets, etc.**

On comprendra facilement quel avantage il y aura pour les familles à s'adresser, au moment d'un décès, à une pareille administration, et à trouver ainsi réunis dans un seul bureau tous ces objets divers.

GRAND SALON LITTÉRAIRE, rue Basse-Ville, à côté du magasin faisant l'angle du quai de Retz. — On trouve à lire dans cet établissement tous les journaux.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toujours guéris par une seule boîte de **TABLETTES LARQUE**

en LICHEN. — Prix : 4 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10; à la pharmacie des Célestins; Simon, à Vaise; Rigolot, à Saint-Etienne; Paquelin, à Châlon; Voituret, à Mâcon; Ravet, à Bourg.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 31 janvier.

| CHEMINS DE FER. | COMPTANT. | | LIQUID. COUR. | | LIQ. PROCH. | |
|---------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. |
| Paris à Orléans. | 1185 75 | 1180 | 1185 75 | 1182 50 | | |
| prime d. 10 | | | 1193 | 1191 25 | | |
| Paris à Rouen. | 903 | 902 50 | 903 | 905 75 | | |
| prime d. 10 | | | 915 75 | 912 50 | | |
| Avignon à Marseille | 560 | 561 25 | 561 25 | 558 75 | | |
| prime d. 10 | 558 75 | | 566 25 | 566 25 | | |
| Orléans à Vierzon. | | | | | | |
| prime d. 10 | | | | | | |
| Chemin du Nord | 555 75 | 552 50 | 555 | 555 75 | | |
| prime d. 10 | | | | | | |
| Paris à Lyon | | | | | | |
| prime d. 10 | | | | | | |
| Mines de la Loire. | 612 50 | | 615 | 616 25 | 618 75 | 620 |
| prim de. 10 | | | | | | |

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 29 janvier 1848.

| NOMBRE DES ACTIONS. | VALEUR NOMINALE. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ. | DERNIER PRIX PAIT. | COURS DE JOUR. |
|---------------------|------------------|---|--------------------|----------------|
| | | | | |
| 800 | 5,000 | Compagnie lyonnaise contre l'incendie. | 4,700 | |
| 2,000 | 500 | Société riveraine d'assurance. | 4 1/2 | |
| 2,000 | 1,000 | Banque de Lyon. | 5,570 | |
| 520 | 5,000 | Bateaux à vapeur. | 6,750 | |
| 500 | 4,000 | Compagnie gén. de Lyon à Arles. | 4,700 | |
| 200 | 3,000 | Société lyon. des transp. Rh.-Saône. | 4,300 | |
| 200 | 3,000 | Gondoles sur Saône p. marchandises. | 10,000 | |
| 1,000 | 500 | Compagnie de l'Aigle. | 900 | |
| 6,000 | 5,000 | Compagnie du Rhône. | 450 | |
| 5,200 | 8,000 | Canal de Givors. | 7,275 | |
| 430 | | Chemins de fer. Lyon à Saint-Etienne. | 16,000 | |
| | | Id. Industrie des géranis. | | |
| | | Id. Industrie des font. | | |
| | | Saint-Etienne à Andrézieux. | | |
| 400 | 5,000 | Fonderies et Forges de la Loire et de l'A. declu. | 6,500 | 5,685 |
| 400 | 5,000 | Société des hauts-fourneaux d'Alleverd. | | |
| | 500 | Fonderie de la Mulatière. | | |
| | | de l'Homme. | 545 | |
| | | Bessège. | 4,410 | |
| 4,485 | 1,250 | Mines de houille. Compagnie générale. | 1,045 | |
| 1,000 | 1,000 | Obligations de ladite compagnie. | 850 | |
| | | Compagnie générale des Tricoups. | | |
| | | Compagnie des mines des Lignes. | | |
| 2,500 | 5,000 | Compagnie du Villars. | 400 | |
| 5,000 | 5,000 | Ponts. Sur le Rhône. | 2,050 | 4,335 |
| 450 | 2,000 | de la Ferté. | 1,600 | |
| 500 | 2,000 | du Palais-de-Justice. | 1,455 | |
| 220 | 2,000 | de l'Île-Barbe. | 220 | |
| 1,790 | | de Vaise. | | |
| | | de Couzon. | | |
| 1,500 | | Omnium. | 4,190 | |
| | | Union Lyonnaise. | 500 | |
| | 5,000 | Moulins à vapeur de Perrache. | 5,125 | |
| | | Gare de Vaise. | 400 | |
| | | Terrains de Vaise. | 500 | |
| | | Compagnie des Eaux de Villefranche. | 550 | |

ÉCLAIRAGE AU GAZ.

| ÉMISS. | NOMS DES VILLES. | D. PRIX. | ÉMISS. | NOMS DES VILLES. | D. PRIX. |
|--------|------------------------------|----------|--------|---------------------------|----------|
| 500 | Abbeville. | 275 | 440 | Rezé | 500 |
| 500 | Alais. | 500 | 500 | Stazières et Charleville. | 500 |
| | Alougon. | 420 | 1,305 | Albi. | 670 |
| 500 | Anzers. | 500 | 500 | Montpellier. | 305 |
| 500 | Annouay. | 500 | 500 | Stains. | 400 |
| | Arles. | 200 | 440 | Nantes. | 650 |
| | Aulun. | 480 | 500 | Nevers. | 200 |
| 500 | Auzon. | 480 | 500 | Padoue, Vicence, Trèves. | 200 |
| | Bâle. | | | Dame. | 500 |
| | Bédarieux. | | | Perpignan. | 500 |
| | Bayonne. | | | Piainance. | 250 |
| 450 | Besançon. | 604 | 500 | Puy. | 320 |
| 1,000 | Boulogne, Sèvres et S.-Clou. | 1,050 | 500 | Réims. | 250 |
| 500 | Bourges. | 500 | 500 | Rens. | 485 |
| 1,000 | Bourges. | 500 | 450 | Riom. | 530 |
| 460 | Clermont. | 42 | 450 | Rive-de-Gier. | 230 |
| 280 | Chambéry. | 700 | | Saône-et-Loire. | 450 |
| | Cherbourg et Lorient. | | | Saint-Chamoud. | 1,515 |
| 500 | Colmar. | 425 | 750 | Saint-Etienne. | 1,400 |
| 700 | Dijon. | 920 | 700 | Strasbourg. | 1,475 |
| | Dole. | 270 | | Tarare. | 1,100 |
| 400 | Florence. | 585 | | Trieste. | 210 |
| | Gènes. | 812 50 | | Trois villes du Midi. | 500 |
| 600 | Grenoble. | 450 | 750 | Troyes. | 375 |
| | Guillotiére. | 750 | 500 | Forin. | 500 |
| | Laval. | 310 | 600 | Udine. | 1,500 |
| | Limoges. | 525 | 500 | Valence. | 500 |
| | Livourne. | 185 | 500 | Verise. | 675 |
| | Loudeve. | | | | 1,100 |
| 1,000 | Lyon, Compagnie Perrache. | 4,300 | | | |
| 5,200 | — nouvelle émission. | | | | |

Bourse de Paris du 29 janvier 1848.

Les fonds anglais étant arrivés en hausse de 5/8 0/0, le 3 a été fait avant l'ouverture à 74 55 et 40. Il a ouvert au parquet à 74 50. Il est tombé d'abord à 74 40, puis il est remonté jusqu'à 74 70, et il a fermé au parquet à 74 65. Dans la coulisse, il est resté demandé à 74 60.

On a fait courir le bruit que le roi de Naples avait fait de grandes concessions et que l'insurrection était apaisée. On a annoncé aussi une nouvelle hausse de 5/8 0/0 sur les fonds anglais du 28.

Affaires actives.

| | | | |
|------------------------------------|-------|------------------------------------|---------|
| Trois pour cent | 74 50 | Saint-Germain | 6 1/2 |
| Quatre pour cent | 99 50 | Versailles (rive droite) | 490 |
| Quatre et demi pour cent | 117 | Versailles (rive gauche) | 418 5/8 |
| Cinq pour cent | 117 | Paris à Orléans | 905 |
| Emprunt de 1847 | 117 | Paris à Rouen | 905 |
| Trois pour cent belge | 117 | Rouen au Havre | 566 25 |
| Quatre 1/2 p. cent belge | 117 | Avignon à Marseille | 566 25 |
| Cinq pour cent belge | 117 | Strasbourg à Bâle | 458 75 |
| Récépissés Rothschild | 96 50 | Orléans à Vierzon | 558 |
| Cinq pour cent romain | 96 | Orléans à Bourdeaux | 480 |
| Trois pour cent espagnol | 96 | Chemin du Nord | 555 |
| Banque de France | 5180 | Paris à Strasbourg | 406 25 |
| Banque belge | 4080 | Tours à Nantes | 386 25 |
| Caisse Lafitte | 4080 | Paris à Lyon | 595 |
| Comptoir Ganneron | 1000 | Lyon à Avignon | 595 |
| Obligations de Paris | 1515 | | |

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez **LARDET**, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

AFFAIRE CÉCILE COMBETTE.

COMPTE-RENDU COMPLET ET IMPARTIAL,

Imprimé et distribué, à la suite de chaque audience, par livraisons de seize pages à 20 centimes, **RENDU FRANÇ DE PORT A LYON.**

Afin de faciliter l'intelligence des débats de ce grand drame, qui a si vivement ému l'opinion publique, et dont le dénouement est impatientement attendu, les souscripteurs qui se feront inscrire avant le 5 février recevront, avec la première livraison, le **PLAN OFFICIEL** figuratif des lieux désignés comme le théâtre du crime.

Deux sténographes de Paris, chargés par M. L. JOUGLA, de Toulouse, de la reproduction des débats, garantissent à sa publication la plus grande exactitude et la plus grande célérité.

N. B. La publication devant avoir de 20 à 25 livraisons, MM. les souscripteurs du dehors devront faire parvenir avec leur souscription une somme de **5 francs**, sauf règlement ultérieur.

On souscrit, à Lyon, au dépôt central de la publication, place de la Platière, 12, au 2^e; chez les principaux libraires, et au bureau de l'*Echo des Feuilletons*, rue Grenette, 33. (2597)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPARILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefai, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (*Affranchir.*) (5486)

Etude de M^e Girardet, avoué à Lyon, place du Gouvernement, n° 5.

LE SAMEDI 5 FÉVRIER 1848, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, **VENTE PAR LICITATION,** A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'UNE MAISON

Sise à Lyon, rue Paradis, n° 5, quartier Saint-Just. Dépendant de la succession du sieur **Jean-Marie Creuzet.**

Cette maison est en maçonnerie, de construction moderne, et couverte en tuiles creuses; elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages, et est desservie par un escalier en pierre. Sa superficie, en y comprenant une petite cour qui se trouve au matin, est d'environ cent soixante-dix mètres carrés. Mise à prix: quatorze mille francs; ci. 14,000 f. Signé GIRARDET. (4600)

12,000 PIEDS DE MURIERS

GREFFÉS, PLEIN-VENT ET MI-VENT, à vendre à des prix très modérés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulangier, rue Pont-l'Évêque, à Vienne (Isère). (1269)

VACHES SUISSES.

MM. Gandil et Fessel ont l'honneur de prévenir le public qu'ils arriveront aux Charpennes le 4 février avec un troupeau de vaches suisses de première qualité. (1358)

A LOUER tout de suite ou à la Saint-Jean, un **magasin**, arrière-magasin et cave, quai d'Orléans, 31. S'y adresser. (2592)

ARRIVÉE DE M. V. DECYL A LYON.

GUÉRISON DES BÈGUES

Sans remèdes ni opérations, et en peu de jours.

Par une méthode plus prompte, plus sûre et plus facile que toutes celles qui ont existé jusqu'à présent, et qui a valu à son auteur plusieurs récompenses académiques, M. Decyl guérit, en peu de jours, le bégaiement le plus opiniâtre, tous les autres vices de la prononciation, et répond de la guérison.

Les succès qu'il a obtenus à Paris, à Nantes, à Bordeaux, etc., etc., attestent l'excellence de ses moyens curatifs, qui ne comportent ni remèdes ni opérations.

Le séjour de M. Decyl à Lyon sera d'un mois seulement.

Il demeure rue Saint-Côme, 12, au 4^e (3^e au-dessus de l'entresol), où il est visible de dix heures du matin à quatre heures du soir. (1547)

AVIS. Au moment de la publication des rôles des contributions directes pour 1848, nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur rappelant que M. Du Pérou, directeur en retraite de cette administration, se charge de toutes les réclamations et de la suite de toutes les affaires administratives. Ses bureaux sont toujours place de l'Herberie, n° 5, au 2^e étage. (2585)



GYMNASÉ,

Rue du Péral, n° 10, à Bellecour.

M. PEYRIN a l'honneur de prévenir le public que son établissement, à l'usage des personnes des deux sexes, est entièrement terminé. La vaste salle des exercices, couverte, chauffée et éclairée, est ouverte tous les jours sans exception, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Les lundis, mercredis et vendredis sont les jours spécialement réservés aux leçons des demoiselles.

Les témoignages de confiance et d'encouragement que M. PEYRIN a déjà eu l'honneur de recevoir de la part d'un grand nombre des plus respectables familles de cette ville, lui font espérer que le succès couronnera les efforts qu'il a faits et qu'il fera constamment pour remplir ses devoirs envers un public éclairé. En même temps l'augmentation toujours croissante du nombre de ses élèves des deux sexes lui permet d'apporter quelques changements importants dans les prix qui ont existé jusqu'à ce jour. En conséquence, M. PEYRIN a l'honneur de soumettre au public la liste suivante:

Le prix de 15 cachets pour le cours est maintenant de 12 f.
— 25 — — — — — de 15
— 50 — — — — — de 25

Le prix du cachet pour les leçons particulières reste fixé à 4 f. On ne pourra prendre moins de 15 cachets pour les cours, ni moins de 10 cachets pour les leçons particulières.

N. B. — M. PEYRIN a l'honneur de prévenir toutes les personnes qui ont bien voulu s'abonner de puis l'ouverture de l'établissement, aux anciens prix, qu'elles pourront recevoir la différence, à dater de ce jour, soit en cachets, soit en argent, à leur choix. (1552)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

A VENDRE. (2837) S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n° 7.

GAZ DE TURIN.

MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende du 2^e semestre de 1847 leur sera payé, à partir du 1^{er} février, chez MM. Bontoux, Delahante et C^e, port Saint-Clair, 19, sur la présentation des titres. (2596)

L'ÉQUITABLE,

CAISSE D'ÉPARGNES COLLECTIVES

Autorisée par ordonnance royale du 29 juillet 1841. M. Du Pérou, inspecteur spécial de l'administration pour le département du Rhône, place de l'Herberie, 5, au 2^e, reçoit les souscriptions, dont le montant, versé à la recette-générale par les souscripteurs eux-mêmes, est converti, dans les cinq jours, en rentes sur l'Etat. Il fait aussi les **contre-assurances** pour toutes les personnes engagées dans les autres compagnies. (2586)

PÂTE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes. Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^e, négociants, place du Grand-Duc (*Canto-a-lla farina*, n° 315); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon, ph. à Vaise. (1403)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU, Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 48. On y trouve également le véritable **SIROP VERMEIFUGE** pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon. M. VERNET, pharmacien aux Terreaux; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (5906)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salse